

Stratégie fédérale de développement durable 2019-2022

Mémoire déposé par le
Regroupement national
des conseils régionaux de l'environnement

Avril 2019

La **force d'un réseau** au service
de l'**environnement** et du **développement durable**



Rédaction

Gilles Brochu, CRE Centre-du-Québec

Martin Vaillancourt, CRE Chaudières-Appalaches

Marie-Philippe Chouinard, RNCREQ

Collaboration

Lauréanne Daneau, CRE Mauricie



Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)

Maison du développement durable
50, rue Sainte-Catherine Ouest
Bureau 380.A
Montréal (Québec) H2X 3V4

514 861-7022

www.rncreq.org

Table des matières

1. Présentation du RNCREQ et des CRE	2
2. Mise en contexte	3
3. Recommandations	4
OBJECTIF 1 : Mesures relatives aux changements climatiques	4
OBJECTIF 2 : Mesures relatives à la croissance propre	5
4. Questions/Réponses.....	6
Que signifie le développement durable pour vous ?.....	6
Quelle est votre vision pour un Canada durable ?	6
À quel enjeu du développement durable devons-nous, d’après vous, accorder la plus haute priorité au cours des trois prochaines années ?.....	7
Dans quelle mesure nos objectifs cadrent-ils avec votre conception du développement durable ? .	7
Comment pouvons-nous contribuer à relever les défis du développement durable du Canada ?.....	7
Que ferez-vous pour faire la différence au cours des trois prochaines années ?.....	8
5. Conclusion.....	9

1. Présentation du RNCREQ et des CRE

Les conseils régionaux de l'environnement (CRE) existent au Québec depuis plus de trente-cinq ans. Dès les années 70, au Saguenay–Lac-Saint-Jean et dans l'Est-du-Québec, des groupes environnementaux se sont réunis pour créer un organisme régional de concertation en environnement. À partir de la fin des années 80, c'est au tour des régions de Québec, de l'Estrie, de la Montérégie, de l'Outaouais, de Chaudière-Appalaches, de Lanaudière et de la Côte-Nord de fonder leur CRE.

Présents aujourd'hui sur tout le territoire (sauf dans le Nord-du-Québec), les seize CRE interviennent en faveur de la protection et de l'amélioration de l'environnement dans chacune des régions du Québec.

Par leurs actions, ils favorisent l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement et contribuent à harmoniser durabilité écologique, équité sociale et développement économique. Ils privilégient une approche constructive axée sur les solutions, par la concertation, l'éducation et la sensibilisation en tenant compte des réalités locales et régionales. Ils défendent des valeurs fondamentales comme la solidarité, l'équité et le respect.

Par leurs actions, les CRE contribuent à harmoniser qualité de l'environnement, équité sociale et développement économique.

Organismes autonomes issus du milieu, les CRE sont reconnus comme des interlocuteurs privilégiés du gouvernement sur les questions environnementales. Ils ont également le mandat de contribuer à la définition d'une vision globale du développement durable au Québec et de favoriser la concertation entre les organisations de leur région. En 2014, les CRE comptent ensemble près de 1 500 membres – citoyens, groupes environnementaux, organismes parapublics et municipaux, entreprises privées.

Le RNCREQ : un réseau unique d'acteurs influents dans le domaine de l'environnement au Québec

Fondé en 1991, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) a, quant à lui, pour mission de contribuer au développement et à la promotion d'une vision nationale du développement durable au Québec, de représenter l'ensemble des CRE et d'émettre des opinions publiques en leur nom. Reconnu pour la rigueur de ses interventions, le RNCREQ œuvre dans la plupart des grands dossiers environnementaux (changements climatiques, matières résiduelles, gestion de l'eau, énergie, forêts, agriculture, etc.).

Au fil des années, le réseau des CRE a développé une expertise qui non seulement alimente les consultations et les débats publics mais lui permet aussi de contribuer aux initiatives locales et d'accompagner les décideurs régionaux dans leurs démarches vers un développement durable.

Le RNCREQ a pour mission de contribuer à la définition d'une vision nationale du développement durable au Québec, de représenter l'ensemble des CRE et d'émettre des opinions publiques en leur nom.

2. Mise en contexte

Le gouvernement fédéral a adopté en 2008 la Loi fédérale sur le développement durable qui fournit un cadre juridique à la stratégie fédérale de développement durable. Elle impose au ministère de l'Environnement et du changement climatique de déposer une nouvelle stratégie tous les 3 ans pour tenir compte des nouvelles priorités. À cet effet, une première stratégie a été réalisée de 2010 à 2013. Puis en octobre 2016 le gouvernement fédéral a déposé une nouvelle stratégie 2016 - 2019. Celle-ci :

- Définit des objectifs conformes aux orientations du développement durable axées sur l'environnement du Programme à l'horizon de 2030 ;
- Établit des cibles et des indicateurs rigoureux ;
- Adopte une approche exclusive reconnaissant les rôles importants des autres gouvernements, des peuples autochtones, des intervenants et des Canadiens.

La présente version provisoire de la stratégie constitue une mise à jour et illustre de quelle façon le gouvernement fédéral continuera à faire progresser les objectifs du développement durable au cours des trois prochaines années.

La stratégie fédérale de développement durable 2019-2022

Le gouvernement a lancé une vaste consultation pancanadienne pour obtenir les commentaires et les avis des organismes et des citoyennes et citoyens canadiens d'ici le 2 avril 2019. Le document présent pose un regard critique sur les objectifs, les cibles, les jalons, les principales priorités et les mesures proposés dans la version provisoire de la stratégie.

3. Recommandations

Cette section contient les améliorations suggérées par le RNCREQ afin de bonifier la Stratégie proposée par le gouvernement.

OBJECTIF 1 : Mesures relatives aux changements climatiques

Cet objectif vise une économie à faible émission de carbone qui contribuera à maintenir l'augmentation de la température mondiale bien en dessous des 2 °C et à mener des efforts encore plus poussés pour limiter cette augmentation à 1,5 °C. Les commentaires suivants critiquent les cibles et jalons pour atteindre cet objectif.

CIBLE : Les émissions de gaz à effet de serre (GES) du Canada

D'ici 2030, réduire de 30 % les émissions de GES totales du Canada par rapport aux niveaux d'émissions de 2005.

Cette cible sera insuffisante selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Selon le dernier rapport du GIEC, les 193 pays membres de l'ONU devront réduire leurs émissions de CO₂ de 25 % sous les niveaux de 2010 d'ici 2030 afin de limiter l'augmentation de 2 °C. Dans le cas d'une limitation de la hausse des températures à 1,5 °C, le GIEC stipule qu'il serait nécessaire de réduire les émissions de 45 % sous les niveaux de 2010 d'ici 2030. Selon le bureau parlementaire du budget, il est peu probable d'atteindre cet objectif avec les mesures qui sont annoncées. La réduction de 30 % implique que tous les objectifs de la stratégie soient accomplis à 100 %. Or, en consultant le *Rapport sur la stratégie fédérale de développement durable 2016-2019*, on constate qu'aucun des objectifs n'a obtenu la mention « réalisée », la plupart sont considérés sur « la bonne voie ». Le Canada devrait se munir de cibles plus ambitieuses pour devenir un leader et ne pas seulement atteindre le seuil tolérable.

JALON À COURT TERME : Émissions de méthane

À compter de 2020, mettre en œuvre des règlements pour réduire les émissions de méthane de l'industrie pétrolière et gazière de 40 à 45 % en 2025.

Ce jalon est primordial, car l'impact du méthane sur les GES est 25 fois plus important que le CO₂ même si celui-ci est moins présent dans l'atmosphère.

Cette cible se doit d'être ambitieuse d'autant plus que le réchauffement anticipé accentuera la fonte du pergélisol, ce qui aura pour conséquence de permettre au méthane accumulé depuis des siècles dans ces sols de se libérer et de contribuer à son tour au réchauffement. Afin de répondre à cette cible, il est recommandé que le gouvernement du Canada se penche, entre autres, sur les innovations scientifiques qui permettront de neutraliser ces émanations causées par le réchauffement climatique. De plus, il est suggéré de limiter le développement de projets pour cette industrie et mettre en place d'autres alternatives.

JALON À COURT TERME : Identifier l'adaptation

D'ici à 2019, 60 % des collectivités (d'après un échantillon représentatif de 100 municipalités canadiennes petites, moyennes et grandes) ajouteront des mesures d'adaptations à leurs plans, à leurs stratégies et à leurs rapports.

Ces mesures devraient s'appliquer prioritairement aux municipalités situées sur les rives de plans d'eau, car ces zones sont davantage à risque en raison des phénomènes d'inondation et d'érosion des berges appelés à croître en intensité et en fréquence. En conséquence, celles-ci devront être supportées rapidement par le gouvernement fédéral et provincial pour réaliser des mesures de sécurité civile pour lutter et s'adapter aux impacts des changements climatiques.

MESURE DE CONTRIBUTION : Utiliser les lois et les règlements pour réduire les émissions de GES

Il serait urgent que le principe du pollueur payeur soit appliqué dans chaque loi et règlement. De plus, il est nécessaire d'amorcer un important chantier pancanadien pour revoir l'offre de transport afin d'améliorer la mobilité et réduire la dépendance à l'auto en privilégiant les transports collectifs et actifs.

OBJECTIF 2 : Mesures relatives à la croissance propre

Une industrie des technologies propres croissante au Canada contribue à une croissance propre et à la transition vers une économie à faible émission de carbone.

CIBLE : Investir dans la recherche, le développement et la démonstration de l'énergie propre

L'investissement dans la recherche, le développement et la démonstration d'énergie propre est crucial et malheureusement insuffisant à l'heure actuelle.

C'est pourquoi il serait opportun que les milliards de dollars prévus pour subventionner les industries pétrolières et gazières diminuent de 10 % par année d'ici 2030 pour être affectés au développement des énergies renouvelables. Ce serait une mesure incitative pour accélérer la transition vers les énergies propres et renouvelables. Plutôt que de consolider des emplois dans des secteurs appelés à décroître, les subventions aux secteurs des énergies renouvelables permettraient de créer de nouveaux emplois et expertises dans des secteurs d'avenir.

4. Questions/Réponses

Dans le but d'avoir une meilleure communication sur les enjeux de développement durable avec les citoyennes et citoyens canadiens, le gouvernement interpelle ceux-ci pour non seulement soumettre leurs commentaires, mais également répondre à certaines questions d'intérêt. La section suivante répond à ces questions.

Que signifie le développement durable pour vous ?

Pour le RNCREQ, le développement durable ne doit pas être interprété comme une façon « à la mode » de parler de la protection de l'environnement. Le développement durable est un modèle économique. Contrairement au modèle économique traditionnel, qui est encore très largement dominant aujourd'hui, le développement durable est un modèle qui prend en compte la finitude des ressources naturelles et la capacité limitée de la Terre à absorber les déchets.

En effet, le modèle économique actuel est basé sur une prémisse complètement erronée. Ce modèle présume, à tort, que les ressources de la Terre sont infinies et par conséquent que le moteur de ce développement économique, la croissance, est possible et souhaitable pour l'éternité. Or qu'on le veuille ou non, la Terre a malheureusement des limites biophysiques indiscutables. Les ressources ne sont pas infinies et la planète a une capacité limite d'absorber les résidus de l'activité humaine. Plusieurs de ces limites sont déjà atteintes ou en voie de l'être.

Il est donc essentiel pour l'humanité de se tourner vers un modèle de développement économique différent, le développement durable (ou encore soutenable ou viable).

Quelle est votre vision pour un Canada durable ?

La stratégie doit évoluer de façon à favoriser l'atteinte des différents objectifs. En l'occurrence le RNCREQ considère, dans l'esprit d'une démarche sociétale sur une longue période, que l'on puisse associer davantage la population aux discussions concernant l'avenir de leur communauté :

- En associant davantage les autres acteurs de la société à la stratégie de mise en œuvre du DD par l'adhésion sur une base volontaire des milieux scolaires et celui des services sociaux et de la santé;
- En prévoyant un suivi plus serré de la mise en œuvre du DD en mettant davantage l'accent sur l'analyse et l'évaluation des changements d'attitudes et de comportements en ce qui concerne la gouvernance de l'État.

Suite à l'analyse des rapports d'évaluation, le RNCREQ constate la nécessité de :

- créer de nouveaux forums permettant aux instances régionales d'établir des lieux d'échanges, de concertation et de complémentarité entre le milieu municipal, sociétal et entrepreneurial;
- prévoir des mécanismes qui interpellent la société dans son ensemble, dans le but de bonifier la compréhension et la mise en œuvre du DD au sein de la population, afin d'obtenir le virage pour des changements de comportement à l'échelle régionale et locale;
- transférer aux instances municipales les obligations en matière de développement durable correspondant aux nouveaux pouvoirs que le gouvernement leur octroie (pouvoirs assumés auparavant notamment par les conférences régionales des élus);

À quel enjeu du développement durable devons-nous, d'après vous, accorder la plus haute priorité au cours des trois prochaines années ?

Tous les objectifs ciblés par la Stratégie sont importants et doivent être réalisés d'ici 2022. Cependant, le premier objectif sur les mesures relatives aux changements climatiques est primordial. En effet, vu la nature systémique de l'impact des changements climatiques, il est essentiel de s'y attarder rapidement et de limiter la production de GES. De plus, malgré les mesures d'atténuations prévues, des mesures d'adaptation doivent être mises en place pour effectuer une transition de notre modèle de développement actuel vers un modèle plus respectueux de l'environnement. En effet, nous sommes loin d'atteindre les cibles conseillées par les instances internationales et des mesures très ambitieuses au niveau de notre production d'énergie doivent être instaurées.

Dans quelle mesure nos objectifs cadrent-ils avec votre conception du développement durable ?

De manière générale, le RNCREQ est satisfait des enjeux, orientations et objectifs proposés. Nous croyons cependant qu'il est primordial de planifier adéquatement la mise en œuvre et le suivi de la Stratégie pour qu'elle atteigne ses objectifs. En effet, en matière de développement durable, le défi n'est pas tant d'adopter les bonnes orientations et les bons objectifs. Ce qui est difficile, c'est de réussir à les atteindre.

Qui peut dire, par exemple, que les orientations et les objectifs de la première Stratégie de développement durable n'étaient pas bons ? Pourtant, nous sommes loin de les avoir atteints.

Tant que nous ne reconnaissons pas l'ampleur du défi d'exécution dans la mise en œuvre, et conséquemment tant qu'on n'acceptera pas d'y consacrer les ressources et les outils nécessaires, on risque de faire au mieux des gains modestes qui ne sont pas à la hauteur du défi. La situation est similaire à l'échelle globale. Après bientôt 25 ans d'engagement en faveur du développement durable, et malgré certains efforts louables de mise en œuvre, les ressources naturelles continuent de s'épuiser à un rythme alarmant et insoutenable, la pollution de l'eau et de l'air n'a pas été freinée et les inégalités sociales continuent de s'accroître.

Ainsi, au Québec comme ailleurs, les bonnes intentions véhiculées par les engagements en faveur du développement durable ont du mal à se traduire par des actions concrètes. En gros, la volonté d'agir n'est pas suffisamment globale et intégrée pour entraîner une action cohérente et conséquente.

Le développement durable constitue donc un énorme défi de mise en œuvre et nous devons y accorder une attention particulière.

Comment pouvons-nous contribuer à relever les défis du développement durable du Canada ?

Il est essentiel de fixer des objectifs ambitieux, mais il est nécessaire de mettre en œuvre un plan de suivi rigoureux. Nous croyons que les objectifs ciblés par la Stratégie fournissent un bon portrait général des enjeux qui doivent être abordés, mais que les jalons et les cibles pour les atteindre manquent de précision. Nous nous questionnons sur l'atteinte et la réussite de ces objectifs. La stratégie ne laisse pas envisager que ces mesures seront réellement adoptées, puisqu'il ne semble pas y avoir un plan de suivi de mise en œuvre.

Que ferez-vous pour faire la différence au cours des trois prochaines années ?

Les conseils régionaux de l'environnement (CRE) et leur regroupement (RNCREQ) sont des acteurs engagés du développement durable depuis de nombreuses années. Leurs actions, leurs recherches, leurs prises de position en matière de développement durable ont permis de faire avancer la société québécoise, d'alimenter les débats et d'influencer des décisions.

Dès le milieu des années 90, les CRE se donnent comme objectif de montrer clairement les liens entre l'environnement et l'économie et de mettre de l'avant l'intégration des considérations économiques, sociales et environnementales dans l'évaluation de tout projet. En 1998, le RNCREQ publie un rapport de recherche sur le concept du développement durable, intitulé « Évolution conceptuelle et historique du développement durable ». En conclusion, il y recommandait, entre autres, d'élaborer et d'adopter une plateforme nationale autour d'une stratégie proactive de développement durable. Les CRE s'impliquent aussi dans une démarche de la société civile, l'Éco Sommet, qui vise, dans la foulée du Sommet de Rio, à initier une réflexion proprement québécoise sur le développement durable.

En 2004, les CRE et le RNCREQ participent au Forum des générations et y proposent l'élaboration d'un plan de développement durable pour le Québec. Par la suite, le ministre de l'Environnement d'alors les invite à l'accompagner dans sa tournée de consultation régionale sur ce plan. Enfin, ils ont contribué à l'élaboration de la Loi sur le développement durable (LDD), ainsi qu'à l'identification des indicateurs. Le RNCREQ continue d'alimenter la réflexion en 2009 dans un mémoire déposé dans le cadre des consultations publiques sur les indicateurs de développement durable.

Le RNCREQ a aussi mis en œuvre deux vastes projets de sensibilisation et d'éducation en matière de développement durable. La campagne « Solidaires pour un développement durable », en 2004, visait plus particulièrement les jeunes et les citoyens et appréhendait le développement durable dans une perspective de solidarité internationale. En 2009-2010, la tournée « Acteurs de changement » visait l'acquisition de connaissances sur le concept et la mise en œuvre du développement durable par les professionnels et les décideurs.

Pour son implication actuelle et future, le RNCREQ a lancé le projet « Par notre PROPRE énergie » qui vise à passer de la conscientisation à l'action en développant des actions qui permettront la mise en œuvre de la transition énergétique partout au Québec. En réunissant de nombreux intervenants de secteurs diversifiés et en travaillant de façon multidisciplinaire, les CRE embrassent pleinement la complexité de l'enjeu énergétique et son caractère transversal.

Les CRE ont comme objectif principal de faire avancer la réflexion, le dialogue et la mobilisation régionale et interrégionale dans la lutte contre les changements climatiques.

1. Développer et réaliser, dans chaque région, un projet concret et structurant de réduction des émissions de GES ;
2. Sensibiliser les acteurs du milieu aux impacts des changements climatiques et dresser un portrait régional de l'adaptation ;
3. Faire rayonner les pratiques exemplaires et favoriser le maillage entre les acteurs du milieu au sein des régions et entre les régions.

5. Conclusion

Cette stratégie fédérale contient beaucoup de programmes, d'actions et de jalons qui ne sont pas tous suivis avec la même rigueur, voir certains mêmes de façon sporadique. Ce manque d'homogénéité affaiblit la connaissance de l'état d'avancement des dossiers et met en péril les ajustements nécessaires à faire rapidement au cours de la prochaine décennie. Afin d'assurer l'opérationnalisation de la stratégie, plusieurs cibles devraient être reformulées afin d'être spécifiques et mesurables, et comporter une limite de temps pour la réalisation. Par exemple : « Collaborer avec les provinces et les territoires afin d'assurer que la tarification du carbone s'applique partout au Canada, tout en respectant le modèle fédéral de tarification du carbone » : cet objectif manque de précision afin d'être mesurable et ne comporte pas de limite de temps. De plus, plusieurs cibles visent un pourcentage sur le résultat plutôt que sur les actions, ce qui est difficile à contrôler et mesurer. Par exemple : « Réduire les émissions de gaz à effet de serre des installations et des parcs automobiles du gouvernement fédéral de 40 % d'ici 2030. » : cette cible est intéressante si les jalons pour la soutenir sont plus précis et démontrent concrètement comment atteindre ces 40 %.

Pour atteindre les objectifs d'ici 2030 toutes les mesures spécifiques de 2019 à 2022 devront être réalisées. Or, il n'y a aucune certitude à ce sujet. Le gouvernement fédéral partage ses responsabilités avec ses partenaires provinciaux. Il faudrait une volonté commune d'orchestrer et d'intégrer les actions de tous les partenaires. De plus, des nouveaux projets miniers, pétroliers et gaziers verront le jour au cours de la prochaine décennie et nuiront aux résultats attendus en 2030.

La stratégie canadienne permettra la réalisation de plusieurs actions positives provenant des ministères, des organismes, des municipalités, des entreprises et des citoyennes et citoyens. Elles devront être systématiquement publicisées pour sensibiliser, inciter et motiver tous les Canadiens et Canadiennes à s'impliquer rapidement.

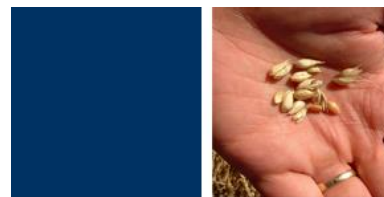
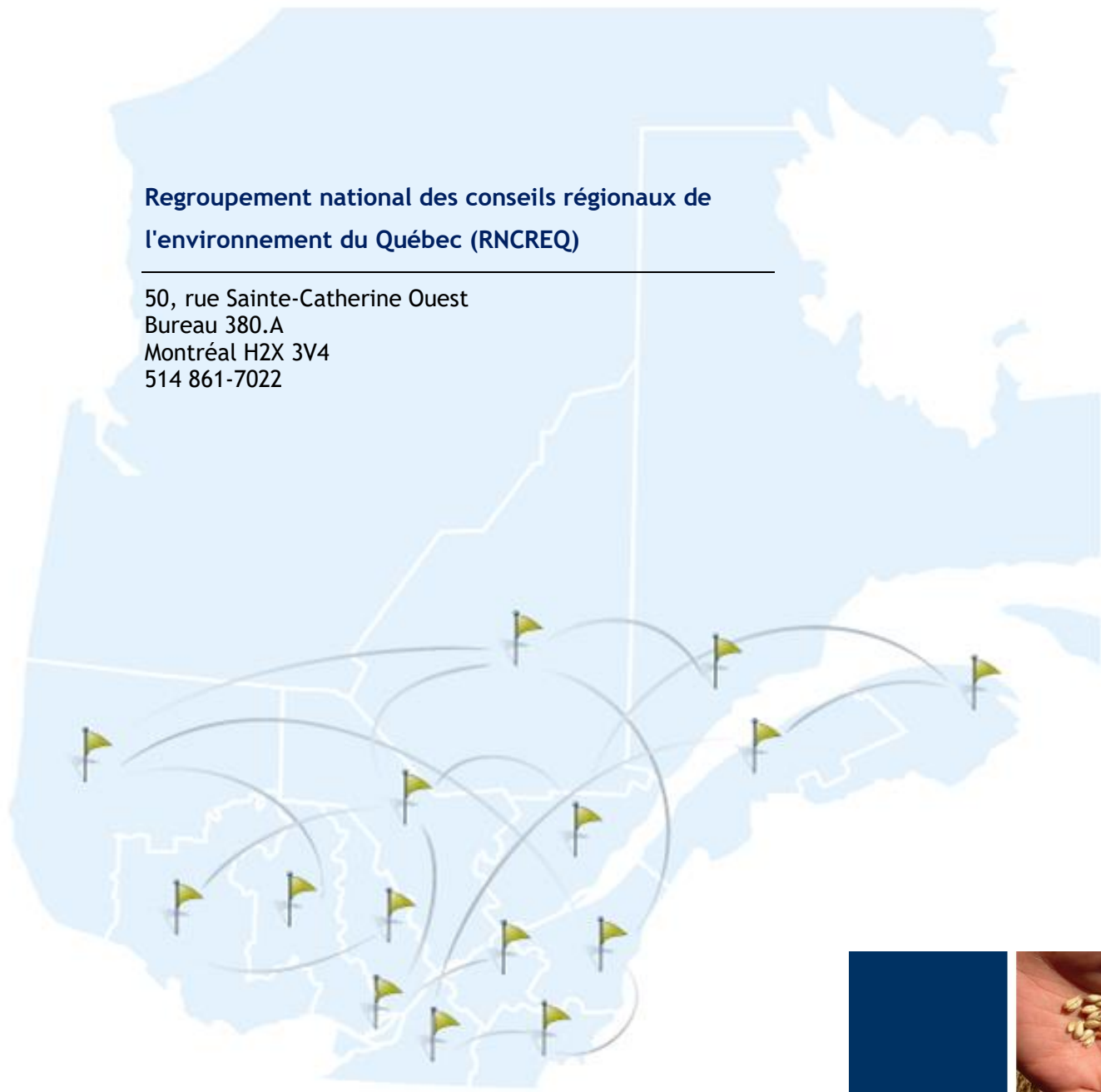
Enfin, il faut relativiser le fait que les GES émis au Canada représentent 1,6 % des GES mondiaux et que ces mesures ont peu d'effet sur la diminution des GES à l'échelle planétaire. Les Canadiens sont parmi les plus grands émetteurs de GES par individu à l'échelle planétaire, c'est pourquoi il est essentiel de se doter de cibles et d'une stratégie ambitieuse pour que collectivement nous puissions contribuer à la lutte contre les changements climatiques.

Une concertation internationale est donc capitale si l'on veut maintenir un niveau de réchauffement acceptable pour l'humanité. Le Canada devra inclure dans son plan d'action l'intention de devenir un leader à l'international en s'inspirant des modèles du Danemark, de la Finlande et de la Norvège.



**Regroupement national des conseils régionaux de
l'environnement du Québec (RNCREQ)**

50, rue Sainte-Catherine Ouest
Bureau 380.A
Montréal H2X 3V4
514 861-7022



La **force d'un réseau** au service
de l'**environnement** et du **développement durable**